



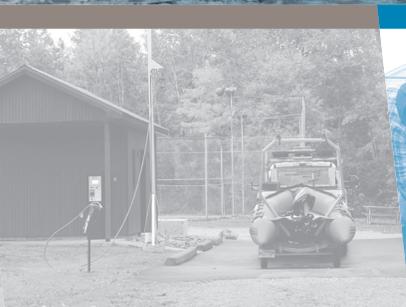
RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

GUIDE D'IMPLANTATION

DE STATION DE LAVAGE

ÉTUDE DE CAS



ÉTUDE DE CAS : LAC STUKELY

Le lac Stukely est l'un des lacs les plus limpides de la province de Québec. Comme plusieurs autres lacs de la région de l'Estrie, il n'a pas échappé au myriophylle à épis, dont la présence, connue depuis 2004, a augmenté au fil des années. Puisqu'il s'agit d'un lac de tête, il jouit d'une grande protection contre la contamination humaine, agricole ou industrielle, ce qui laisse supposer que le myriophylle a été introduit par des embarcations ayant navigué sur des plans d'eau où celui-ci était présent. Craignant les impacts grandissants de cet envahisseur sur la qualité du lac, l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Stukely (APELS) a initié, en 2017, le projet Myriophylle à Épi au Lac Stukely (MYELS). Ce projet comportait une première phase d'inventaire, réalisée en 2017, suivie de 3 phases de traitement, exécutées entre 2018, et 2020, et de l'implantation d'une station de lavage des embarcations. À la demande de l'APELS, le projet a été parrainé par la municipalité d'Eastman qui s'en est porté garant auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le Changements Climatiques (MDDELCC). L'APELS, la municipalité d'Eastman, le parc national du mont Orford (PNMO) et le centre de villégiature Jouvence ont investi temps et argent pour la mise en œuvre d'un plan de traitement et de contrôle de cet envahisseur, aidé d'autres collaborateurs. À ce jour, les coûts directs, incluant la station de lavage, pour la réalisation du projet MYELS s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de dollars, sans compter les quelques milliers d'heures de bénévolat des membres de l'APELS, ni les coûts internes du PNMO et de Jouvence et de la municipalité d'Eastman.

Parallèlement aux traitements par toiles et à l'implantation de corridors de navigation pour protéger les zones à risques, des recherches et démarches ont été effectuées par l'APELS pour l'implantation de la station de lavage. Suite à une étude de faisabilité incluant une description des installations, une esquisse et une évaluation des coûts, présentée par l'APELS à la municipalité d'Eastman, celle-ci a considéré que cette station devait être un équipement municipal. Elle a donc procédé à la conception finale, à la construction et à la mise en service, à l'été 2020, d'une station fixe, ayant pour objectif de préserver le lac à long terme contre les espèces envahissantes.

LA STATION DE LAVAGE

Installations

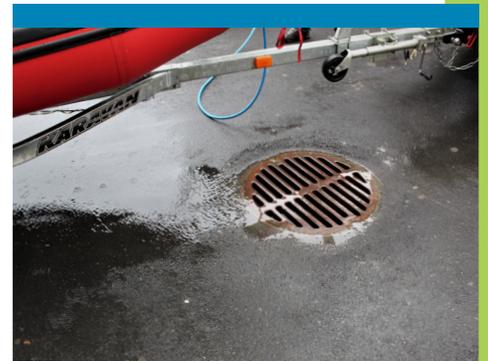
La station de lavage a été érigée en bordure d'un parc municipal, au 63 chemin des Normand sur le terrain de la municipalité d'Eastman. Bien située, cette station se trouve à environ 400 mètres du lac, sur la route vers la rampe de mise à l'eau du camping Normand et celle du club de pêche local, l'Association Yamaska. Une voie d'accès en demi-lune facilite la circulation. Une signalisation adéquate indique les entrées et sorties ainsi que les consignes de lavage.

La station est dotée principalement d'une rampe de lavage, d'une laveuse à pression commerciale, d'une buse de puissance pour déloger la saleté et les espèces envahissantes, d'éclairage adéquat et d'un horodateur pour le paiement et le contrôle des accès. Elle est approvisionnée en eau à partir d'un puits spécialement foré à cet effet. La rampe de lavage des embarcations les eaux de lavage est recouverte de béton bitumineux permettant la récupération des eaux de lavage dans un puisard de décantation. Ces eaux sont ensuite dirigées vers un champ de polissage.

Les équipements de lavage ainsi que l'horodateur sont protégés par un bâtiment chauffé qui a été entièrement conçu et fabriqué par l'équipe des travaux publics de la municipalité d'Eastman. Celle-ci qui a pris soin de considérer les besoins futurs du site. Entre autres, plusieurs prises électriques ont été placées à l'extérieur du bâtiment et une toilette publique pourra y être aménagée. Un espace de stationnement a été aménagé à la sortie de la station. Enfin, la municipalité a eu le souci de rendre l'utilisation de la station agréable: éclairage, tables à pique-nique et esthétique sont au rendez-vous. La station est également munie d'aménagements facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Opération

Il s'agit d'une station libre-service et autonome. Elle est disponible 24 h/24 de mai à octobre pour accommoder, entre autres, les pêcheurs qui mettent leur embarcation à l'eau au petit matin.



Encadrement

En cohérence avec l'implantation de la station de lavage, la municipalité d'Eastman a adopté, à l'été 2020, un règlement rendant le lavage obligatoire pour toute embarcation (sauf gonflable) ainsi que tout accessoire et remorque s'y rattachant. Ce règlement est applicable sur chaque plan d'eau situé entièrement ou en partie sur son territoire. Le règlement précise d'ailleurs que ce lavage doit être effectué dans une station reconnue par la municipalité. Ainsi, tout utilisateur doit avoir en sa possession un certificat de lavage, c'est-à-dire un reçu émis par l'horodateur lors du paiement des droits d'utilisation de la station de lavage. À noter que le règlement prévoit une exemption pour les riverains dont l'embarcation n'est pas utilisée sur un autre plan d'eau. Le transport d'appâts vivants et la vidange des eaux y sont également réglementés.

En cas d'infraction, un officier municipal, ou toute autre personne nommée par résolution du conseil à cette fin, a le pouvoir d'interdire l'accès à l'eau et de délivrer des constats d'infraction. Le montant des amendes varie entre 100 \$ et 250 \$ pour une personne physique, et entre 300 \$ et 500 \$ pour une personne morale.

Pour la première année d'activité de la station, ce sont des bénévoles de l'APELS qui assuraient une patrouille aux abords du lac afin de sensibiliser les utilisateurs à ces nouvelles mesures.

Tarifification

Payables à l'horodateur, les droits d'utilisation de la station sont au prix de 5 \$ pour les embarcations non motorisées et 10 \$ pour les embarcations motorisées. Les membres du club de pêche local ont accès à une carte de passage saisonnière d'une valeur de 25 \$.



L'IMPLANTATION

Financement

Le coût total de l'instauration de la station de lavage situé aux abords du lac Stukely à Eastman se chiffre à 70 000 \$ excluant la main d'œuvre. Une partie de ce montant a été assurée par une subvention de 15 000 \$ obtenue par la municipalité en provenance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative. L'APELS a contribué pour une somme de 30 000 \$ et la différence a été comblée par la municipalité d'Eastman.

Défis particuliers

La municipalité d'Eastman dit avoir été surprise par le temps investi dans ce projet. Avec la recherche préliminaire, la demande de subvention, la mise au point des plans et devis, la sélection des fournisseurs et le suivi des commandes, l'approvisionnement en eau et en électricité, la construction des infrastructures requises, l'adoption de la réglementation municipale et les nombreuses communications avec les intervenants impliqués; la première année de ce projet d'envergure aura nécessité temps et énergie pour les ressources humaines de la municipalité.





RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

A-350, rue Laval
Sherbrooke, QC
J1C 0R1

Téléphone: 819 636-0092
Courriel : rappel@rappel.qc.ca
rappel.qc.ca